

Billet de l'instituteur [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et que chacun s'en fera un zélé défenseur. Qu'elle devienne, selon les paroles de Victor Hugo « l'écriture populaire et universelle du XX^{me} siècle. » J. MONNEY.

Billet de l'instituteur

J'avais, l'année dernière, dans mon voisinage, un collègue encore jeune. Doué de muscles solides, de jarrets d'acier, d'un estomac d'autruche, il vivait heureux et bien portant, narguant bacilles et courants d'air. Je ne lui connaissais qu'un défaut, très pardonnable en somme, et de plus très commun, dans la gent enseignante. Mon aimable voisin était constamment dans la dèche. Le diable, prétendait-il en riant, avait à perpétuité élu domicile dans son portemonnaie. Son maigre traitement trimestriel n'était pas échu, qu'il devait aller chez le grand argentier communal quémander un acompte qui ne lui était accordé qu'en ronchonnant. Je m'empresse d'ajouter que l'incurable anémie de sa bourse avait une cause fort légitime. Le bonhomme, s'étant mis en ménage peu après son entrée en fonctions, avait une demi-douzaine de mioches, tous doués d'un appétit de jeune loup. Ce n'est que par des prodiges d'économie et en cumulant les emplois les plus disparates que le papa arrivait tant bien que mal à nouer les deux bouts. Il avait supprimé impitoyablement toute dépense jugée superflue. Il avait même refusé catégoriquement de faire partie de notre Société de secours mutuels pour la double raison qu'il était solide comme le Pont-Neuf et pauvre comme Job. « D'ailleurs, disait-il, narquoisement, les sociétés de secours mutuels sont des associations de gogos au profit de quelques roublards. »

Or, il advint que la maladie frappa un jour à la porte de l'école et, déjouant les pronostics du régent, le cloua pour deux mois dans son lit. Vous jugez du dénuement de la famille. A l'heure qu'il est, le pauvre instituteur n'a pas encore réussi à renflouer sa barque. Quand je le revis, il m'avoua sans fausse honte qu'il avait été sottement imprévoyant et que, sans plus tarder, il allait solliciter son admission dans la société. Je sais qu'il a tenu parole.

La morale de l'histoire est claire comme le soleil de midi. L'enseignement est une besogne pénible qui mine sournoisement les constitutions les plus robustes. Que l'instituteur malade cherche la guérison dans son propre foyer, qu'il entre

dans un hôpital, dans une clinique, les notes à payer grèveront lourdement son budget. Il lui faudra de l'argent, souvent beaucoup d'argent. La prudence, l'intérêt — si ce n'est la solidarité — lui imposent donc l'obligation de faire partie d'une société de secours mutuels. La vie se charge tôt ou tard de faire réfléchir les présomptueux trop confiants en leur invulnérabilité. C'est au début de la carrière que le jeune instituteur devrait être incorporé d'office dans l'armée mutualiste. Notre canton se trouve un des derniers dans le domaine de la prévoyance. C'est là une constatation douloureuse et humiliante. Que ceux qui sont chargés de l'éducation du peuple donnent les premiers l'exemple de la solidarité et de l'entr'aide mutuelle, qu'ils marchent fièrement, généreusement à la tête du mouvement !... X.

Lausanne, le 6 août 1917.

*A la Rédaction du « Bulletin pédagogique »
Fribourg*

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

On vient seulement de nous communiquer les deux articles que M. Oberson a consacrés à notre *Cours de langue française*, dans vos N^{os} du 15 juin et du 1^{er} juillet. Nous ne pouvons laisser passer sans protestation les articles de M. l'ancien inspecteur scolaire.

Nous ne craignons nullement les critiques que l'œuvre de MM. Vignier, Sensine, Jayet et Briod ne manquera pas de provoquer. Ces critiques, nous les sollicitons, au contraire ; car, comme tout labeur humain, le manuel nouveau n'est pas parfait et nous ne demandons pas mieux que de l'améliorer lors d'une prochaine édition. Nous serons donc reconnaissants aux nombreux instituteurs fribourgeois, qui ont notre travail entre les mains, de nous faire part, en toute franchise, de leurs observations.

Mais, il y a critiques et critiques. Celles de M. Oberson dénotent un tel parti pris, elles attaquent d'une façon si peu chrétienne, dans leurs convictions les plus intimes, ceux qui ont collaboré à cette entreprise romande, que notre devoir nous presse de relever au moins deux points ;

1^o Le cours de langue est « un oreiller de paresse entre les mains de tout maître qui relègue la préparation de sa classe à l'arrière-plan de ses préoccupations ». M. Oberson